



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande de prolongation du permis d'exploitation du gîte géothermique dit « d'OLMET » formulée par la société LES SERRES DU LODEVOIS dont le siège social est situé 145 Quai Mégisserie – 34 700 – LODEVE, lieux-dits « Marinette » à LODEVE ; « Grand Champ » à LE PUECH et « Saint-Fulcran » à OLMET-et-VILLECUN.

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de **33 jours consécutifs, du lundi 20 février 2023 (8 heures 15) au vendredi 24 mars 2023 (16 heures 30) inclus**, jour de clôture de l'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER, Directeur de société, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est **Monsieur Quentin DEVENOGES**, Ingénieur de projet, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : **tél.** : 04 67 15 91 10 – **adresse mail** : lesserresdulodevois@orange.fr.
Adresse postale : Société LES SERRES DU LODEVOIS – 145 Quai Mégisserie – 34 700 – LODEVE

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend notamment le résumé non technique) ainsi qu'un registre d'enquête sera déposé dans la mairie de LODEVE, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable :

– à la mairie de LODEVE, 7 place de l'Hôtel de Ville, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, du **lundi 20 février 2023 (8 heures 15) au vendredi 24 mars 2023 (16 heures 30) inclus** :

lundi, mercredi et jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
mardi et vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30

– sur le site internet des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/MINES-ET-SOUS-SOLS>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Les observations et propositions du public pourront être :

– communiquées à Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, **lors de ses permanences dans la mairie de LODEVE aux dates ci-après** :

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - Mercredi 22 février 2023 | de 09h00 à 12h00 |
| - Jeudi 9 mars 2023 | de 09h00 à 12h00 |
| - Mardi 14 mars 2023 | de 13h30 à 16h30 |
| - Vendredi 24 mars 2023 | de 13h30 à 16h30 |

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

– adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de **LODEVE**, siège de l'enquête :

Monsieur le Commissaire enquêteur (Gîte géothermique dit « D'OLMET »)
Hôtel de ville
7 place de l'Hôtel de Ville
34 700 LODEVE

– formulées sur le registre d'enquête à la mairie de LODEVE, 7 place de l'Hôtel de Ville, lieu de permanence du commissaire- enquêteur

– sur le site internet accueillant le registre dématérialisé mis à disposition par le maître d'ouvrage : <https://www.democratie-active.fr/geothermieolmet/>

– et en écrivant à l'adresse électronique suivante : geothermieolmet@democratie-active.fr

Seuls sont recevables les messages transmis du lundi 20 février 2023 (8 heures 15) au vendredi 24 mars 2023 (16 heures 30) inclus

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies de **LE PUECH, LODEVE et OLMET-ET-VILLE-CUN**, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une décision de prolongation du permis d'exploiter assortie du respect de prescriptions ou un refus.
